



LIVRE BLANC

**Devenir indépendant(e)
assimilé(e) salarié(e)**

2025

Sommaire

1. Introduction
2. Au sujet de l'APE
3. Pourquoi ?
4. Comment ?
5. Pourquoi recourir au portage entrepreneurial
6. Vos bénéfices
7. Les avantages du portage entrepreneurial
8. En savoir plus



Le portage entrepreneurial c'est quoi ?

Le Portage Entrepreneurial est un statut innovant qui permet à des professionnels autonomes de créer ou exercer leur activité sans les contraintes et les risques de la création d'entreprise ou de statuts plus précaires comme l'indépendant (TNS).

Le **portage entrepreneurial** est un système où une société de portage (**l'APE**) organise des relations contractuelles entre un indépendant (la personne portée) et des entreprises clientes. L'indépendant bénéficie du régime général et est exempté des formalités administratives, juridiques et fiscales. Les honoraires des missions sont convertis en salaire par la société de portage. Ce modèle permet à un freelance de travailler pour une entreprise cliente.

Ainsi, trois acteurs sont impliqués :

- l'indépendant
- l'entreprise cliente
- la société de portage

L'**indépendant est totalement autonome**, il prospecte ses clients, organise ses missions, négocie ses contrats, décide du montant de leur facturation... En revanche, plutôt que de vendre sa prestation directement à son client, il va faire appel à une société de portage entrepreneurial qui va **transformer ses honoraires en bulletin de paie**.

Au sujet de l'APE

Créée en 2016, L'Agence de Portage Entrepreneurial est présente à la Réunion et en métropole et accompagne en 2025 près de 25 corps de métiers.

Les fondateurs sont d'abord des indépendants et entrepreneurs ! Issus des métiers du tertiaire et/ou du service, nous avons rencontré les mêmes besoins d'autonomie, de simplicité et de souplesse que tous les indépendants recherchent pour leur activité.

L'APE est affiliée à **l'UNEPS** (Union Nationale des Entreprises de Portage Spécialisées). L'activité ainsi simplifiée permet aux indépendants de consacrer 100% de leur temps à leurs missions et développer sereinement leurs chiffres d'affaires.



François BLIN ZIETEK
Associé



Christophe CHARRIN
Associé

Pourquoi ?

- Vous êtes demandeur d'emploi, souhaitant réaliser des missions ponctuelles ou utiliser le portage entrepreneurial comme tremplin vers une embauche,
- vous êtes créateur d'entreprise et vous souhaitez tester votre projet sans risque avant la création de votre propre structure,
- vous êtes retraité ou préretraité souhaitant conserver une activité professionnelle et compléter votre retraite,
- vous êtes un professionnel souhaitant mieux valoriser vos compétences, ou exercer à temps choisis,
- vous êtes salarié souhaitant exercer une activité complémentaire,
- vous êtes jeune diplômé souhaitant acquérir une première expérience professionnelle soit à l'issue de votre cursus, soit dans le cadre de vos études,

Le portage entrepreneurial est **la solution** qui vous permet de travailler de **façon indépendante tout en conservant un statut d'assimilé(e) salarié(e)**.

C'est un mode de travail qui s'adresse à des professionnels autonomes dans leurs domaines de compétences et dans leur prospection commerciale.

Notre métier : vous apporter la solution appropriée pour vous développer et facturer votre savoir-faire sur les missions que vous effectuez.

Vous conservez, sous notre contrôle, la totale maîtrise des négociations commerciales, de l'exécution des missions, mais aussi de votre clientèle.

Comment ?

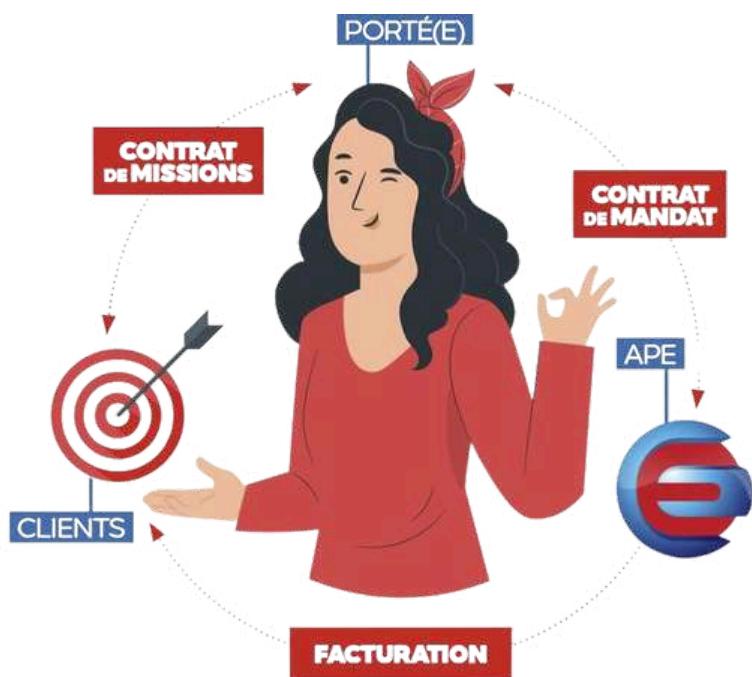
Nous signons ensemble un contrat de portage entrepreneurial qui fixe les modalités d'accueil de votre activité au sein de notre structure. Dès lors, vous avez à votre disposition une **solution de facturation** à proposer à vos prospects et clients.

Concrètement... Vous définissez avec vos clients les 4 éléments clés de vos prestations :

- contenu de la mission
- prix facturé
- durée des missions
- modalités de paiement.

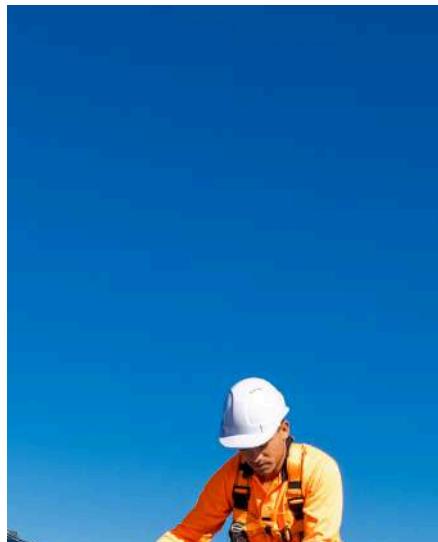
L'Agence de Portage Entrepreneurial établit un "contrat de mandat" avec vous et vous signez un "contrat de mission" avec vos clients qui reprend les termes de vos négociations.

Vous facturez les honoraires prévus à vos clients, transformez vos honoraires avec un **bulletin de paie** et L'APE vous **rembourse vos frais professionnels sans plafond**.



Les métiers portés par l'APE ?

Conseil, formation (hors qualiopi), RH, commercial, coaching, management de transition, communication, marketing, nouvelles technologies, ostéopathe, activités de santé & biens être (non réglementées), télécommunications, production, logistique, ingénierie, création artistique, mode, stylisme, informatique, ingénierie industrielle, négociateur immobilier, etc...



Pourquoi recourir au portage entrepreneurial ?

Facturation

Vous validez et envoyez vos factures à vos clients avec le numéro SIRET de l'APE

Gestion & Administration sociale et fiscale

Nous collectons les charges patronales et salariales auprès des organismes sociaux.

Déclaration Unique d 'Embauche (DPAE)

Vous êtes déclaré auprès de l'URSSAF dès réception du contrat de mandat signé.

Etablissement des bulletins de paie

Vous validez et envoyez vos factures à vos clients avec le numéro SIRET de l'APE, nous collectons les charges patronales et salariales auprès des organismes sociaux. Vous êtes déclaré auprès de l'URSSAF dès réception du contrat de mandat signé. Dès réception du règlement de vos missions et du paiement de vos honoraires, L'APE vous verse vos honoraires en conformité avec notre contrat de mandat.

***Vos bulletins sont réalisés par un cabinet social.**

Suivi Personnalisé

Vous bénéficiez d'un interlocuteur dédié, qui est en charge du suivi de votre dossier, il vous accompagne et vous suit tout au long de vos missions.

Indépendant mais...assimilé salarié

Vous bénéficiez des avantages du statut de salarié : sécurité sociale, retraite, indemnités journalières en cas d'arrêt maladie mais pas de lien de subordination.

Gestion des frais

Nous gérons via notre service d 'expertise comptable et des outils numériques mis à votre disposition le remboursement des frais liés à la réalisation de vos missions (repas, mutuelle, indemnités kilométriques, gsm, internet etc ...) sous conditions et présentation des justificatifs.

Vos bénéfices

Finies les contraintes administratives, sociales, comptables, fiscales et juridiques !
Transformez vos honoraires via un bulletin de paie.

AGENCE DE PORTAGE ENTREPRENEURIAL
14 RUE DE LA GUADELOUPE
97490 SAINT DENIS
REUNION

Siret : 84136850900029 Code Naf : 8299Z
Urssaf/Msa :

Matricule :
N° SS :

Emploi :
Statut professionnel :

Entrée :
Ancienneté :

BULLETIN DE SALAIRE

Période : Décembre 2024

6

Code du Travail : Art L. 3141-3 à L. 3141-20 & L. 3164-9 - L. 1237-1, L. 1234-1 & L. 1234-2 - L. 1237-5 à 1237-10

Eléments de paie	Base	Taux	A déduire	A payer	Charges patronales
Mandat social				46.07	
Salaire brut				46.07	
Santé					
Sécurité Sociale - Mal. Mat. Invalidité. Décès				46.07	13.0000
Complémentaire - Incap. Invalidité. Décès				46.07	1.5000
Accidents du travail & mal. professionnelles				46.07	0.6600
Retraite					
Sécurité Sociale plafonnée	46.07	6.9000	3.18	46.07	8.5500
Sécurité Sociale déplafonnée	46.07	0.4000	0.18	46.07	2.0200
Complémentaire Tranche 1	46.07	4.0100	1.85	46.07	6.0100
Famille					
APEC	46.07	0.0240	0.01	46.07	0.0360
Cot. statutaires ou prévues par la conv. coll.					
Développement du paritarisme professions libérales				46.07	0.0400
Autres contributions dues par l'employeur					
Autres cotisations dues par l'employeur				46.07	1.6300
Autres contributions dues par l'employeur				0.69	8.0000
CSG déduct. de l'impôt sur le revenu	45.95	6.8000	3.12		
CSG/CRDS non déduct. de l'impôt sur le revenu	45.95	2.9000	1.33		
Total des cotisations et contributions			9.67		17.87
Remboursement de Frais professionnels				3 332.04	
Montant net social	36.40				
Net à payer avant impôt sur le revenu				3 368.44	
dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie	- 0.43				
Impôt sur le revenu prélevé à la source - PAS	37.73	0.0000	0.00		
Taux personnalisé					
Net payé				3 368.44	

		Brut	Plafond S.S.	Net imposable	Ch. patronales	Coût Global	Total versé	Allégements
Mensuel		46.07	3 864.00	37.73	17.87	3 395.98	63.94	0.00
Annuel		502.16	46 368.00	411.21	191.77	26 753.18	693.93	-30.55
Acquis							Net payé : 3 368.44 euros	

Nombreux avantages du Portage Entrepreneurial

Simplifiez ainsi l'exercice de votre profession en utilisant un panel de services de gestion complet, spécialement étudié pour les prestataires de services.

- **Démarrage de l'activité sous 48 H** sans apport de capital, sans aucune autre formalité que celle de signer le contrat de mandat avec la société de portage
- **Utilisation du numéro SIRET de l'APE** donc pas de KBIS à souscrire
- **Aucun administratif à gérer** : tout est pris en charge par l'APE. Plus de contraintes fiscales, juridiques et comptables
- **Bulletin de paie** : plus pratique qu'un bilan ou une déclaration de Chiffre d'affaires
- **Remboursement de 100% de vos frais professionnels**
- Fini la CGSS de l'indépendant(e) (ex. RSI) : couverture sociale du régime général
- **Pas de RCP**, de compte bancaire professionnel, de comptable ou de CFE...
- **Pas de Plafond annuel de C.A.** (contrairement à l'auto-entrepreneur) donc pas de limite à votre réussite.
- **Pas de C.A. minimum obligatoire** (contrairement au portage salarial du fait de l'obligation pour la société de portage de verser un salaire minimum mensuel)
- **Prestation avec tout type de clientèle**
- Aucun lien de subordination de l'hébergé(e) avec l'APE
- **FRANCE TRAVAIL** : vos droits sont compatibles avec le statut
- Les mois où vous ne facturez pas, l'APE vous délivre un **bulletin de paie à zéro**

En savoir plus.

Il est temps de travailler simplement

Il y a beaucoup à dire sur le portage entrepreneurial, et nous savons que chaque situation est unique. C'est pourquoi nous vous proposons de convenir d'un rendez-vous personnalisé afin que nous puissions prendre connaissance de votre situation, et vous apporter un conseil détaillé correspondant à la nature de votre projet.

Service administratif / administratif@ape.re

Service gestion / comptable@ape.re

Service commercial / contact@ape.re - commercial@ape.re

Site : www.ape.re

Siège Social / 14 rue de la Guadeloupe - 97490 St-Clotilde

Bureau Métropole / 11 bis rue Robinson - 38550 SABLONS

Bureau Réunion / 09 chemin grand Canal - 97490 St-Clotilde

